



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 13 juillet 2019

Cas de mortalité dans un élevage bovin : conclusions de l'enquête demandée par le Préfet de La Réunion

Suite à la découverte d'une vache morte le vendredi 9 août 2019 dans une exploitation de la Plaine des Cafres, le préfet de La Réunion a demandé, compte-tenu des précédents décès d'animaux constatés dans cette exploitation, que la cause du décès de la vache soit établie.

Sur cette vache, il a été constaté : l'extrême pâleur des muqueuses, la présence de tiques et le constat de plaies très profondes, semblant avoir été infligées par des morsures de carnivore. Ces éléments peuvent expliquer l'épuisement mortel de l'animal au moment du vêlage. Ce constat peut également être mis en relation avec une hémoparasitose (parasite du sang de type anaplasme) et une importante perte de sang. En tout état de fait, cet animal est décédé au cours de la nuit du 08 au 09 août 2019.

Le vêlage est une étape cruciale dans la surveillance d'une vache par l'éleveur. La date de vêlage approchant, il est de la responsabilité de tout éleveur de mettre sa vache en sécurité et d'assurer sa surveillance pour permettre un vêlage correct ainsi que la survie de la mère et du veau.

A l'instar des autres animaux préalablement décédés sur cette exploitation, qui ont pu faire l'objet d'une autopsie de la part des services de l'État, cet animal n'est pas mort de leucose.

Il est par ailleurs rappelé que la leucose ne peut pas provoquer des morts subites ou à répétition.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

